



Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

De la Nature et des Hommes

www.sepanso40.fr



Cagnotte, le 19 octobre 2019

**Monsieur Bernard Salles
Monsieur Yves Poisson
M. Jean-Louis Levet
Commissaires enquêteurs**

Transmission électronique : pluih.rlpi@grand-dax.fr

Objet : Enquête publique du plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat et règlement local de publicité communaux du lundi 30 septembre au jeudi 31 octobre 2019 Communauté d'agglomération du grand-Dax

Messieurs les Commissaires enquêteurs,

Veillez trouver ci-après les observations de la Fédération SEPANSO Landes à propos du Règlement local de publicité intercommunal.

J'ai participé aux deux réunions de concertation et j'ai donc eu l'opportunité d'exprimer les attentes de la Fédération SEPANSO Landes.

Notre organisation est membre de Paysage de France depuis longtemps et nous avons pu ainsi étudier la réglementation avec des experts et suivre l'évolution de cette réglementation qui laisse passablement à désirer. Certes si au niveau européen, nous ne sommes ni les meilleurs, ni les pires, nous devrions toutefois, compte tenu que la France est l'une des premières destinations touristiques nous inspirer des meilleurs exemples. Quant au Grand Dax, en raison de l'importance du thermalisme, nous devrions avoir droit à des zones sans enseignes publicitaires ou presque.

J'ai exprimé le souhait de ne voir aucun affichage éclairé et aucun affichage digital (hormis les panneaux destinés à l'information des élus en direction du public).

J'ai attiré l'attention sur le fait qu'une entreprise a des panneaux sur lesquels elle n'a pas indiqué sa raison sociale. Ceci étant totalement illégal, la SEPANSO demande que le règlement précise que le Grand Dax ou la commune concernée pourra détruire d'office toute installation illégale

J'ai reçu au petit matin (à l'époque il y avait encore, temps béni, des trains de nuit) au retour d'une réunion à Bruxelles une immense affiche sur le parebrise de mon automobile ; j'ai eu peur comme vous pouvez vous en douter. J'ai donc interrogé le ministre de l'Intérieur, le ministre de la Justice, le ministre de l'Ecologie, pour savoir comment et par qui une victime serait indemnisée. J'attends encore une réponse. Je prie donc la Commission d'enquête de bien vouloir fournir une réponse claire à la question de la responsabilité d'un publicitaire en cas de dommage causé à autrui par l'envol d'une affiche lors d'une tempête pluvieuse.

Subsidiairement, nous observons régulièrement des tas de vieilles affiches au pied des panneaux. Parfois, on voit même une personne détruire ces affiches par le feu. La SEPANSO demande que l'afficheur soit verbalisé lorsqu'il ne procède pas à l'enlèvement des vieilles affiches. Nous tenons à faire observer que les heures d'ouverture des déchetteries permettent très certainement l'élimination des vieilles affiches.

Dans la mesure où Paysages de France a réalisé un travail très fin d'analyse du projet de règlement, la SEPANSO évitera de doubler... Nous invitons la Commission d'enquête à examiner attentivement les observations que Paysages de France a produit à l'intention de la SEPANSO pour la réunion de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (Formation publicité) qui s'est réunie le 30 juillet 2019. Si quelques concessions ont été faites, la SEPANSO estime qu'il reste de gros progrès à faire.

La SEPANSO est donc défavorable au projet de RLPi du Grand Dax en l'état

Sentiments distingués



Georges CINGAL
Président Fédération SEPANSO Landes
Secrétaire Général Fédération SEPANSO Aquitaine
1581 route de Cazordite - 40300 Cagnotte
+33 5 58 73 14 53
Georges.cingal@orange.fr
<http://www.sepanso40.fr>

Pièce jointe : Analyse Paysages de France pour la réunion du 30 juillet 2019